

LES ÉCHELLES D'ACCÈS en aluminium

CANNES DE DÉPASSEMENT TÉLESCOPIQUES,
la solution amovible des échelles d'accès mobile.

ACCÈS MOBILE

ACCÈS PERMANENT

ÉCHELLES D'ACCÈS PERMANENT.

Conformément à l'Article R. 4323-87 du Code du Travail :

"Les échelles d'accès sont d'une longueur telle qu'elles dépassent d'au moins 1m00 le niveau d'accès, à moins que d'autres mesures aient été prises pour garantir une prise sûre."



LES PLUS SÉCURITÉ
Dans le cas d'un accès à la verticale, la crinoline est OBLIGATOIRE si la hauteur à franchir est supérieure à 3m00.



L'EXAMEN D'ADÉQUATION

Le Conseiller Sécurité DiSTEL vient sur place vous apporter son expérience des échelles d'accès permanent.

Cannes de dépassement télescopiques
Réf. 1803/S : pour échelle SIMPLE
(à fixer sur le montant)

Réf. 1803/C : pour échelle DOUBLE ou TRIPLE
(à fixer sur les échelons)

Réf. 1803/F : pour tous les ACCÈS FIXES
(à fixer contre une façade)



Conceptions avec vues 3D.

